

Procès-verbal
de la réunion du Conseil d'administration du Média de service
public 100,7
du 11 février 2025

Présent/es :

Présidente Mme Véronique Faber

Membres Mme Tania Brugnoni
 M. Tom Hermes
 M. Steph Meyers
 M. Pierre Reuter
 M. Max Rosen
 M. Raphaël Kies
 M. Thierry Zeien
 Mme Céline Flammang, Commissaire de Gouvernement

Directeur M. Jean-Lou Siweck

Secrétaire Mme Pia Betz

Excusée : Mme Josée Hansen, ayant donné procuration à M. Steph Meyers

A. Points pour décision

1. Adoption de l'ordre du jour

✓ **L'ordre du jour est adopté.**

2. Adoption du projet de procès-verbaux de la réunion du 13.12.2024

Un/e membre demande que les acronymes et abréviations soient écrits en toutes lettres dans les rapports.

✓ **Le PV est adopté.**

3. Changements d'affectation de Madame Tania Brugnoni et Madame Josée Hansen

À la suite de changements d'employeur de Mme Brugnoni et Mme Hansen, et en vue de la proposition de la nomination de Mme Brugnoni en tant que membre représentant l'État, le Conseil d'administration proposera la nomination de Mme Hansen au mandat vacant de membre indépendant.

B. Points pour discussion

4. Priorités pour 2025 – tour de table directeur et membres du Conseil

Mme Faber demande les membres de présenter à tour de rôle leurs conclusions sur l'année 2024 et leurs priorités pour l'année 2025.

En ce qui concerne le bilan de l'année 2024, les membres soulèvent les éléments positifs qu'a apporté l'augmentation du budget.

En ce qui concerne les priorités pour 2025, les membres mettent l'accent sur la transition numérique et la digitalisation, le recours à différents outils reposant sur l'intelligence artificielle, l'application mobile de la radio, la diversité parmi les auditeurs (au niveau de l'âge), la potentielle augmentation du nombre d'auditeurs et du degré de notoriété de la radio, le rôle potentiel de la radio dans l'éducation aux médias et un recours potentiel à des indicateurs de qualité dans la matrice mesurant l'impact des changements effectués au niveau de la radio.

Mme Flammang considère que le budget a été investi de manière appropriée et rappelle que le code de déontologie du Conseil d'administration devra être revu cette année.

M. Siweck répond aux propositions et remarques des membres et explique vouloir se concentrer en priorité sur le volet digital. Il souligne l'importance de la neutralité d'un média de service public et leur impact sur la société, ainsi que l'importance de la réalité, des faits et du travail journalistique sur ces sujets.

C. Points pour information

5. Résultat opérationnel provisoire

Sur base d'une note et d'un tableau recensant les chiffres provisoires au 31 janvier 2025, M. Siweck présente le résultat opérationnel provisoire. Le Média de service public 100,7 clôture l'exercice 2024 avec un niveau de charges courantes significativement en dessous du budget (707 500 € ou 7,0%). En prenant en compte le budget pour investissements, l'excédent par rapport au budget est de 954 900 € ou 9,0%. L'exercice clôt dès lors (provisoirement) sur un résultat courant excédentaire de 1 476 947 € et un résultat opérationnel global excédentaire de 1 208 332 €.

Il précise par ailleurs, qu'il ne s'attend pas à des changements fondamentaux dans les chiffres finaux. Les membres posent des questions de précision sur différents postes budgétaires.

6. Public cible de radio 100,7

Sur base d'une note et deux profils de « personas », M. Siweck présente les travaux effectués sur la détermination du public cible. Grâce à ces travaux, la radio 100,7 dispose pour la première fois d'un public cible clairement défini et illustré par des « personas ».

M. Siweck explique que l'objectif de la définition d'un public cible en radio est d'assurer une cohérence de l'offre de programmes, de sujets et d'approche des auditeurs, et que le public cible ne se confond pas avec l'audience réelle, ni au moment de la définition du public cible ni après une application à moyen terme du public cible.

Sur la question de l'introduction d'une deuxième langue, M. Siweck affirme que ce choix n'a pas encore été pris, que le marché et les publics cibles seront analysés à cet effet.

Les membres ont un échange sur la deuxième langue.

Mme Faber résume que le choix n'a pas encore été pris et que ces réflexions sont en cours.

7. Ressources humaines

Sur base d'une note, M. Siweck fait le point sur le recrutement : une experte marketing a été engagée et deux postes ont été commencés début janvier, à savoir une productrice programmation jeune public, et une journaliste Newsroom en CDD en remplacement d'un congé de maternité.

Il fait également le point sur les formations, à savoir une formation Aircheck pour l'équipe du Moiesstudio et un coaching du coordinateur culture&musique.

Il explique ensuite que plusieurs visites de lycées ont eu lieu, notamment une visite du Lycée Ermesinde à Mersch a eu lieu mi-janvier pour participer à la journée des patrons et pour présenter les différents métiers de la radio 100,7.

En ce qui concerne les entretiens de fin d'année, des entretiens individuels de fin d'année ont eu lieu entre début novembre 2024 et fin janvier 2025.

D. Divers

8. Statut de membre du CA et statut de "personne politiquement exposée"

Un membre rend le conseil attentif à la définition des "personnes politiquement exposées" dans la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme. Selon cette loi, les membres du Conseil d'administration du Média de service public 100,7, sont des « personnes politiquement exposées », définies comme « *les personnes physiques qui occupent ou se sont vu confier une fonction publique importante ainsi que les membres de leur famille ou des personnes connues pour leur être étroitement associées* », par l'article 1^{er}, paragraphe 9, de cette loi, et ils doivent, en conséquence, déclarer ce statut lorsqu'une telle déclaration est requise.

9. Procédure "Feedback" (Suivi de la dernière réunion)

L'adresse électronique « feedback@100komma7.lu » a été introduite sous la rubrique « lwwert den 100,7 », sous l'onglet « Feedback », et « lwwert den opus » sur opus.radio, sur le site de la radio.

10. Suite Publikumsrot

La présidente informe le conseil d'un échange avec la présidente du Publikumsrot en présence du directeur et du chef de la programmation. Comme arrêté par le conseil dans sa dernière réunion, les mandats des membres du Publikumsrot seront prolongées de six mois, du 30 décembre au 30 juin suivant. Le Publikumsrot prévoit de finaliser son règlement d'ordre interne d'ici la réunion d'avril du conseil d'administration. Le ROI sera soumis pour approbation au conseil d'administration.

11. Sécurité de l'entrée

Suite à un incident à une réunion du 31 janvier 2025 où une personne non autorisée a su entrer dans les locaux de la radio et mettre la sécurité des équipes en danger, ainsi démolir du matériel, une plainte envers la police a été faite et des mesures de sécuriser l'entrée de toute personne vont être prises.

Le directeur informe le conseil qu'il est nécessaire d'augmenter la sécurité du bâtiment contre des intrusions extérieures. Le bâtiment ne permet pas l'installation d'une réception à son entrée évitant à des personnes externes de circuler dans le bâtiment une fois la porte d'entrée franchie. L'intranet de la radio a été adapté afin de permettre un suivi des invités attendus. Une caméra sera installée à l'entrée afin de pouvoir vérifier à qui on ouvre la porte. L'ouverture des portes d'accès aux différents niveaux du bâtiment exigera dorénavant un badge.

Luxembourg, le 11 février 2025



Véronique Faber
Présidente



Pia Betz
Secrétaire